

*Mda*

Union départementale  
des associations familiales



MANDAT MUNICIPAL 2014-2020

Quand municipal rime avec familial

# Les familles au cœur des villages et des villes

Les **familles** sont un **vecteur de dynamisme** dans les villes et des villages.

Et **l'UDAF, qui les représente, est le partenaire naturel des pouvoirs publics locaux** et des maires en particulier.

Ensemble, nous pouvons agir pour que les **habitants de la commune en deviennent des acteurs**. Comme vous, nous avons à cœur que la commune soit un espace de solidarité et de **vivre ensemble entre les générations**.

Pour que **Municipal rime avec Familial**, l'UDAF, riche de son réseau d'associations familiales, vous mettra en relation avec elles pour développer des projets innovants.

**La Présidente de l'Union départementale des associations familiales**



# 4 actions pour faire rimer municipal avec familial

1. Organiser les activités périscolaires et les nouveaux temps éducatifs
2. Soutenir les parents
3. Tenir compte de la famille dans la fiscalité locale
4. Prendre en compte le fait familial dans l'action sociale locale

**L'UDAF, votre partenaire famille**



# Rythmes scolaires & temps éducatifs : nouvelles perspectives pour les familles

Pour l'intérêt de l'enfant, la **réforme des rythmes scolaires** ne peut se faire sous le seul angle de la réorganisation du temps scolaire hebdomadaire. **La réussite de sa mise en œuvre suppose une prise en compte de ses spécificités territoriales et familiales.**

Pour donner du sens, le maire est **le chef d'orchestre est au carrefour des attentes** de l'école, des familles et des associations, pour les activités périscolaires, qui demeurent facultatives. Cette démarche innovante peut également servir pour **l'organisation d'activités pour les jeunes.**

Dans ce cadre, **l'UDAF est votre partenaire** pour recenser les attentes des familles et vous mettre en relation avec les associations qui développent des activités périscolaires. L'UDAF est, en outre, « association éducative complémentaire de l'enseignement public » et à l'initiative de l'action Lire et Faire Lire.



# Soutenir les parents dans leur fonction parentale

La **famille est la première cellule de protection**, de solidarité, d'éducation, d'épanouissement des enfants et des jeunes. La famille accompagne également aïeux, personnes dépendantes ou handicapées.

Mais **pour les familles la pression est immense** : éduquer ses enfants, assurer le revenu de la famille, avoir et conserver son emploi, préserver son couple, trouver des solutions aux difficultés du quotidien.

**Pilote de la prévention sur sa commune**, le maire doit pouvoir s'appuyer sur des compétences, des savoir-faire et des savoir-être.

Impliquée dans le soutien et l'accompagnement des parents, **l'UDAF est votre partenaire** : elle peut vous aider à identifier les besoins des parents, vous proposer ses services et vous mettre en relation avec des associations familiales qui agissent pour aider les parents.





# Pour une fiscalité locale intégrant la dimension familiale

La contribution des ménages à la fiscalité locale est importante : deux tiers des impôts locaux sont acquittés par les ménages.

**Les maires ont la possibilité de mener une politique fiscale prenant en compte la composition de la famille :**

- **sur la taxe d'habitation :** Le conseil municipal a la possibilité de voter la majoration des abattements obligatoires pour tenir compte les contraintes familiales.
- **sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :** Plus les familles sont nombreuses, plus elles produisent de déchets. Pour les responsabiliser, il est possible d'appliquer une décote en fonction du nombre de personnes composant la famille.

Pour en savoir plus sur ces mesures, pensez à **l'UDAF** comme **partenaire-ressource**.



# Prendre en compte le fait familial dans l'action sociale locale

Le service social de la mairie et/ou le centre communal d'action sociale reçoivent, aident et soutiennent les habitants qui vivent des situations difficiles.

Le code de l'action sociale et des familles prévoit que l'UDAF vous propose un représentant familial pour siéger dans le CCAS de votre commune (et dans le CIAS de votre intercommunalité). Ce représentant joue justement ce rôle de **relais des attentes locales des familles**.

Dès la constitution du conseil d'administration du CCAS, **le représentant familial de l'UDAF est là pour vous soutenir** dans votre démarche locale d'investissement social et contribuer activement au développement de projets.

L'équipe municipale trouvera **auprès de l'UDAF, un partenaire-ressource**.



# L'UDAF, votre partenaire famille

L'Union départementale des associations familiales a été créée par la loi pour **représenter l'ensemble des familles** du département et **donner avis aux pouvoirs publics** sur toutes les questions qui les concernent.

A ce titre, nous sommes à vos côtés pour vous aider à :

- **mieux identifier les besoins des familles** de votre commune,
- **imaginer et développer des espaces et des services** à leur destination,
- **vous mettre en relation avec les associations familiales** du département qui mènent des actions à destination des familles dans tous les domaines de la vie quotidienne : petite enfance, éducation, santé, loisirs, lutte contre le surendettement, logement, soutien à la parentalité...

**Contactez-nous !**





